



FORMASAUVER

FORMATION DROIT À LA DÉCONNEXION : PRÉVENIR L'HYPERCONNEXION



PUBLIC

- Service RH
- Elus du CSE
- Représentants syndicaux
- Managers
- Employés

• **PRÉREQUIS:** Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation au droit à la déconnexion au travail

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Acquérir les notions de droit à la déconnexion et d'hyperconnexion
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de droit à la déconnexion
- Savoir comment prévenir l'hyperconnexion au travail

1500€

TVA non applicable

L6313-1 du Code du Travail

15 PARTICIPANTS MAXIMUM



INSCRIPTIONS



contact

@forma-sauver.com



04 11 95 03 89

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Documentation remise aux stagiaires
- Aide-mémoire, support de cours
- Site internet www.forma-sauver.com

MOYENS TECHNIQUES

- Ordinateur, vidéo projecteur

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur(trice) spécialisée RPS
Mandaté par FORMASAUVER SAS

MODALITÉS DE DÉROULEMENT

- Présentiel en intra-entreprise
- Présentiel en interentreprises

SUIVI DE L'EXÉCUTION

- Signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

MODE D'ÉVALUATION

Echanges / Feed back
Evaluation des acquis en fin de formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Support pédagogique de la formation sensibilisation aux risques psychosociaux / RPS
- Auto évaluation préalable en amont de la formation

SANCTION

- Attestation de formation individuelle
- Questionnaire de satisfaction

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

24 mois recommandés

DURÉE TOTALE

1 jour / 7 heures

RYTHME DE LA FORMATION

Sur 1 jour

HORAIRES

08:30-12:00_13:00-17:00

LIEU DE FORMATION

Sur site client

PÉRIODE DE RÉALISATION

Inférieur à 2 mois

TAUX DE RÉUSSITE

100 %

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

direction@forma-sauver.com

RÉFÉRENT HANDICAP

rh@forma-sauver.com

TAUX DE SATISFACTION

98 %

FORMATION DROIT À LA DÉCONNEXION : PRÉVENIR L'HYPERCONNEXION

Le programme ici présenté, est à titre indicatif. La gestion du temps dépendra du groupe et des différentes mises en situation.
Le temps des séquences peut varier d'une séquence à l'autre selon l'avancé du groupe

MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU DROIT À LA DÉCONNEXION

- Appréhender les fondements du droit à la déconnexion
- Maîtriser la définition du droit à la déconnexion
 - Hors temps de travail
 - Pendant le temps de travail
- Comprendre le champs d'application du droit à la déconnexion

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION ET DE DROIT À LA DÉCONNEXION

- L'obligation générale de l'employeur en matière de droit à la déconnexion
- Les obligations spécifiques de l'employeur en matière de droit à la déconnexion
 - Le forfait jour
 - Le télétravail

SAVOIR PRÉVENIR L'HYPERCONNEXION : GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Appréhender la réalité de l'hyperconnexion : ses conséquences et symptômes
- Savoir identifier ces risques professionnels en situation de travail
 - Retour sur les préventions primaire, secondaire et tertiaire
- Connaître les risques et sanctions encourus par l'employeur

APPRÉHENDER LES MODALITÉS D'APPLICATION PRATIQUES POUR LIMITER L'HYPERCONNEXION

- Découvrir des pistes méthodologiques de mise en œuvre du droit à la déconnexion
- Aides à la déconnexion : une boîte à outils
- Connaître les trois formes de déconnexion et les mesures à prendre en découlant
 - Dispositifs de sensibilisation et de responsabilisation
 - Dispositifs incitatifs
 - Dispositifs contraignants



CONTACT



contact@forma-sauver.com



450 rue Baden Powell 34000 MONTPELLIER



fixe: 04 11 95 03 89 / Mobile: 06 14 47 47 63



inscriptions: www.forma-sauver.com